economiesuisse

Réponse à une consultation 06.11.2012

Réintroduction temporaire de la clause du besoin

economiesuisse émet des réserves en ce qui concerne la révision de la LAMal en vue de réintroduire temporairement la clause du besoin. Un pilotage du nombre de médecins en fonction du besoin est voué à l'échec dans la mesure où, comme le montre cet article, il est impossible d'établir le besoin optimal dans une perspective étatique. Sous l'angle de la concurrence, une restriction étatique du nombre d'admissions est du poison. Une telle mesure prive le système de pression concurrentielle puisque les médecins au bénéfice d'une admission sont protégés de la concurrence. La restriction du nombre d'admissions aggraverait en outre la pénurie de médecins à venir. De jeunes étudiants en médecine sont dissuadés de choisir la profession de médecin ou certaines spécialisations. economiesuisse propose deux solutions efficaces. D'une part, la suppression de l'obligation de contracter : la liberté de contracter est la solution la plus simple et la meilleure. Une autre solution serait l'introduction proactive de valeurs de points différenciées en fonction du besoin sur la base du tarif médical établi, TARMED, ou d'autres tarifs innovants.